Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260630-26_06_30_09-DE

CAISSE DES ECOLES
Procès verbal du 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à 19 heures 00 minutes, le Bureau de la Caisse des Ecoles de PLENEE-JUGON, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Roland LUCAS, Maire et Président de la Caisse des Ecoles.

Présents (*voix délibératives*) : Roland LUCAS, Hélène DUQUENNE, Marine CHARRA, Elodie OGIER, Colette CORNILLET, Pauline DOUZAMY, Marie-Eve CORMAND, Anne BURLOT.

Absents excusés : Julie MARTINEAU, Adeline RONDEL, L'Inspecteur de l'Education Nationale, Typhaine OLLIVIER ;

Membres	**Voix délibératives**	Voix consultatives
En exercice	**9**	3
Présents	**8**	0
Votants	**8**	-

Date de convocation : le 17 juin 2026

Tarif cantine année scolaire 2026/2027

Monsieur Le Président soumet aux membres du bureau les propositions de tarifs pour l'année scolaire 2026/2027 concernant la cantine scolaire, après la présentation aux membres du bureau du coût du repas servi dans les cantines.

Ecoles maternelle et élémentaire

Augmentation des tarifs pour l'année scolaire 2026/2027 :

	Année scolaire 2025/2026	Proposition de tarifs année scolaire 2026/2027			
		1,00%	1,50%	2,00%	2,50%
1er et 2ème enfants	3,47	3.50	3.52	3.54	3.56
3ème enfant et suivant scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire publiques de Plénée-Jugon	2.97	3.00	3.01	3.03	3.04
Enfants extérieurs 1er et 2ème enfants	4.36	4.40	4.43	4.45	4.47
Enfants extérieurs 3ème enfant et suivants	3.71	3.75	3.77	3.78	3.80

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260630-26_06_30_09-DE

Après la présentation aux membres du bureau du coût de repas servis dans les cantines,
considérant le prix de revient moyen d'un repas : 7,70 €
considérant le prix demandé par repas : 3,47 €, inférieur de 50 % du prix de revient,
considérant la décision prise auparavant de servir des produits de qualité,
il est proposé aux membres de la caisse des écoles :
de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2026/2027 à :
augmentation de 2,00 %

<u>Décision</u> : Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres de la Caisse des Ecoles décident de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 en appliquant une augmentation de 2,00 % soit :

- **1er et 2ème enfants de PLENEE JUGON : 3,54 €**
- **3ème enfant et suivants de PLENEE JUGON : 3,03 €**
- **1er et 2ème enfants extérieurs : 4,45 €**
- **3ème enfant et suivants extérieurs : 3,78 €**

Fait et délibéré à Plénée-Jugon, les jour, mois et an susdits
P.E.C. en Mairie, le 02/07/2026
Date d'envoi en Sous-Préfecture, le : 03/07/2026

Le Président,
Roland LUCAS,
Maire.

MAIRIE DE PLÉNÉE-JUGON
CAISSE DES ÉCOLES
22640